

Article

« Les verbes à montée et à contrôle "ambigus" »

Johan Rooryck

Revue québécoise de linguistique, vol. 18, n° 1, 1989, p. 189-206.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602645ar>

DOI: 10.7202/602645ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LES VERBES À MONTÉE ET À CONTRÔLE «AMBIGUS»

Johan Rooryck

1. Introduction*

La distinction entre verbes à montée et verbes à contrôle a été introduite en syntaxe pour rendre compte de deux structures de complémentation infinitive aux propriétés syntaxiques et sémantiques différentes. Rosenbaum (1967), Perlmutter (1970), Ruwet (1972) et Postal (1974) ont avancé plusieurs arguments pour justifier cette distinction. Du point de vue sémantique, la caractéristique la plus frappante des verbes à montée est la double absence de restrictions sur le sujet superficiel: tant les restrictions de sélection (+/-Animé; +/-Humain) que le rôle thématique (Agent, Patient, Thème) du sujet sont déterminés par l'infinitif.

(1)	Oscar	semble	être célèbre
	La pierre	risque	de tomber
	Il	commence	à neiger

Comme le sujet du verbe de montée semble être sélectionné par l'infinitif, la structure sous-jacente de ces verbes peut recevoir la représentation suivante, où le sujet correspond à une position argumentale non thématique.(Chomsky (1981))¹:

* Nous voudrions remercier Ludo Melis et Serge Verlinde avec qui nous avons eu des discussions révélatrices sur les problèmes analysés ici, ainsi que les locuteurs qui ont bien voulu nous communiquer leurs jugements d'acceptabilité sur les phrases utilisées dans cet article. Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers le Fonds National de Recherche Scientifique pour son soutien financier.

1. Nous préférons ne pas représenter les frontières phrastiques dans cette structure pour deux raisons bien précises. D'abord, la dérivation technique exacte dans un modèle théorique particulier n'aura aucune influence sur ce que nous allons dire dans cet article. Ensuite, le statut phrastique de la construction infinitive des verbes à montée pose des problèmes théoriques qui ne concernent pas le problème examiné ici. Dans la grammaire générative qui se situe dans le cadre de Chomsky (1981, (1986), on considère qu'il s'agit d'un constituant de type S (IP). Cette analyse pose le problème du statut de l'élément introducteur de l'infinitif (*de/d*) des verbes comme *commencer, finir, promettre*. Si ce n'est pas une préposition ni un complémenteur (propre à S' (CP), de quoi s'agit-il? Kayne (1980) exclut ces verbes de la liste des verbes à montée, mais cette solution semble compromettre une définition cohérente des verbes à contrôle (cf infra).

- (2) [NP e] V [NP - INFL - VP]

Par contre, les arguments des verbes à contrôle possèdent non seulement des restrictions de sélection propres, mais ils reçoivent également un rôle thématique indépendant de celui du sujet non exprimé de la construction infinitive.

- (3) a. Je (Ag) prétends/ veux PRO (Pat) être nommé directeur/ PRO (Ag) partir à l'étranger
 b. Cela/ Louis (Pat d'état) mérite d' PRO (Pat) être mieux connu
 c. J'ai forcé Arnaud (Pat) à PRO (Ag) partir

La structure sous-jacente de ces verbes peut² être représentée comme suit:

- (4) [NP] V [S' [S PRO - INFL -VP]]

Dans Rooryck (1988b), nous avons essayé de montrer que ce critère d'ordre essentiellement sémantique est le seul qui permette d'établir une distinction formelle entre verbes à montée et verbes à contrôle, vu que les restrictions notées par Ruwet (1983a) pour le critère basé sur la syntaxe de *en* (Ruwet 1972) ont une application plus large que la seule complémentation infinitive³. Dès l'introduction de la distinction entre verbes à montée et verbes à contrôle, des auteurs comme Perlmutter (1970) et Ruwet (1972) ont attiré l'attention sur le fait que certains verbes présentent des caractéristiques de contrôle ou de montée selon le contexte. Ce sont les verbes «ambigus». Ruwet (1983a) note que deux solutions ont été proposées pour ce problème: la distinction de deux homonymes ou la réduction à l'un des deux types. Ruwet (1983a) suggère qu'aucun des deux traitements n'est satisfaisant. S'il reste vrai que les solutions avancées dans la littérature ne sont pas toujours satisfaisantes, nous croyons qu'il y a des raisons formelles d'accepter l'une ou l'autre solution pour chacun des cas problématiques cités par Ruwet (1983a).

Tout d'abord, nous passerons en revue la relation entre le contrôle, la montée et les restrictions de sélection sur le sujet et sur le complément de ces verbes (§ 2). Ensuite, nous offrirons une synthèse des critères formels qui permettent de

2. Il n'est toutefois pas nécessaire d'accepter que le sujet non exprimé des constructions infinitives est de type nominal. Chierchia (1984:345) donne une synthèse de la manière de représenter ce sujet dans la plupart des théories syntaxiques existantes. Dans Rooryck (1987), nous avons montré qu'il n'est pas nécessaire d'accepter un élément nominal vide au niveau syntaxique.

3. Ruwet (1983b) a montré que le comportement des fragments d'expressions idiomatiques (idiom chunks) ne peut être utilisé comme argument pour les transformations de déplacement. Il est évident que cette restriction s'applique aussi à la montée de ces «fragments baladeurs»

distinguer deux homonymes modaux *pouvoir* et *devoir* (§ 3). Le quatrième paragraphe reconnaît l'unité des verbes aspectuels mise en évidence par Lamiroy (1987), mais souligne que ceux-ci doivent être envisagés comme des verbes à montée. Finalement, nous essayerons de montrer qu'il faut distinguer deux homonymes *promettre* et *menacer* pour rendre compte de manière cohérente des deux emplois de ces verbes (§ 5). L'argument principal qui sous-tend l'ensemble de l'exposé est que les verbes de montée, tout comme les verbes de contrôle, imposent des restrictions de sélection à leur complément infinitif qui permettent de décider de l'homonymie éventuelle des verbes étudiés.

2. Montée, contrôle et les restrictions de sélection

Le critère du sujet vide que nous avons mentionné ci-dessus permet d'identifier des verbes comme *mériter*, *avoir tendance à*, *passer pour*, *avoir des chances*, *avoir l'air* comme des verbes à contrôle, car ils ne peuvent sélectionner des sujets impersonnels⁴.

- (5) * Il mérite/ a l'air de pleuvoir/ s'avérer que cela est vrai

La sélection infinitive de ces verbes⁵ n'est pas différente selon le caractère animé ou inanimé du sujet: il y a tout simplement des restrictions de compatibilité entre les restrictions de sélection du complément contrôleur et celles du sujet non exprimé de l'infinitif.

- (6) a. La porte a l'air d'être poncée/ *ennuyée
 b. Catherine a l'air d'être ennuyée/ *poncée
- (7) a. Cette chaise mérite d'être restaurée/ *félicitée
 b. Les sauveteurs méritent d'être d'être félicités/ *restaurés

4. Les expressions *avoir tendance*, *avoir des chances* sélectionnent une construction infinitive qui n'a pas de fonction syntaxique par rapport au verbe constructeur: la construction infinitive en question ne peut être pronominalisée, extraposée, ou être sujette à quelque autre opération syntaxique. Nous voudrions proposer de les analyser comme des expressions catégorielles, c'est-à-dire comme des expressions qui, en plus d'un élément lexical figé, possèdent une catégorie figée, *in casu* un infinitif. Pour d'autres cas d'expressions catégorielles (*trouver NP à quelqu'un*, les causatifs), voir Rooryck (1988a).

5. Pour *avoir l'air*, nous devons toutefois signaler que certains des locuteurs que nous avons consultés acceptent la phrase suivante:

Il a l'air d'y avoir du monde aujourd'hui

Ces mêmes restrictions valent pour les verbes à contrôleur objet.

- (8) J'ai félicité mon ami d'être nommé/ *restauré

Nous pouvons donc conclure que les verbes en question ne se dédoublent pas en deux homonymes, mais doivent être analysés comme des verbes dont les restrictions de sélection du sujet sont de type +/-Animé. Dans Rooryck (1987), il apparaît que, à côté des verbes à contrôleur sujet de type animé et +/-animé, il y a même deux verbes à sujet - animé: *concourir* et *conspirer*.

- (9) Ces facteurs conspirent/ concourent à faire échouer le projet

L'opposition entre verbes à contrôle et verbes à montée semble donc être plutôt une opposition entre la présence ou non de restrictions de sélection sur le sujet tout court, même si le nombre de verbes à contrôleur sujet animé est largement supérieur à celui des verbes à contrôleur sujet +/- ou - Animé.

Ensuite, il serait erroné de croire que les verbes à montée n'ont pas de restrictions sur le complément infinitif qu'ils sélectionnent. Bien au contraire, il semble que, à l'exception peut-être des verbes modaux épistémiques *devoir* et *pouvoir*, et le verbe *aller*, tous les verbes à montée manifestent des restrictions sur les constructions infinitives sélectionnées⁶. Ainsi, le verbe de montée par excellence, *sembler*, ne peut se combiner avec les verbes à montée (*s'avérer*, *être censé*, *paraître*, *se trouver*) et de contrôle (*avoir l'air*, *donner l'impression*) du même sémantisme⁷.

- (10) a. * Il semble s'avérer/ paraître/ se trouver que cela est vrai
b. ??Ce livre/mon frère semble avoir l'air/ donner l'impression d'être apprécié

Tout comme les aspectuels, les verbes *manquer* et *faillir* ne se combinent pas avec un infinitif au passé.

- (11) a. * Aloïs a manqué/ failli avoir fait une bêtise
b. * Il a manqué/ failli avoir plu/ neigé

6. En fait, il est difficile de dire que le verbe de montée sélectionne des verbes puisqu'il n'est pas le verbe constructeur de la phrase. Pour des raisons de facilité, nous continuerons toutefois à parler des restrictions de sélection du verbe de montée là où il faudrait parler de combinaison.

7. L'étude des combinaisons possibles entre verbes à montée permettrait d'établir une classification formelle de ces verbes. Plus que probablement, cette classification serait sémantiquement cohérente. Ces combinaisons sont toutefois limitées par le fait que certains verbes à montée n'existent qu'au formes conjuguées: c'est le cas d'*aller*, *venir de*, *sembler* mais aussi de *risquer* et de *promettre*, *menacer* ou *avoir beau*.

Dans Rooryck (1987), nous avons montré que chaque classe de verbes à contrôle avec des propriétés de contrôle particulières possède des restrictions de sélection sur le complément infinitif qui permettent de la distinguer de toute autre classe de verbes à contrôle.

Nous pouvons donc conclure que les verbes à montée, tout comme les verbes à contrôle, ont des restrictions de sélection sur leur complément, et que les verbes à montée se distinguent des verbes à contrôle par l'absence de restrictions sur le sujet.

3. Les modaux

Un second type de verbes que Ruwet (1983a) cite comme des verbes «ambigus» entre montée et contrôle comprend les verbes modaux *devoir* et *pouvoir*. Ces verbes possèdent deux sens différents: épistémique (éventualité/ probabilité) et déontique (obligation/ permission). Huot (1974) a présenté des critères syntaxiques pour distinguer les deux sens de *devoir* comme deux verbes différents. La présence de la négation, de certains quantifieurs ou adverbes, ou l'utilisation de certains temps verbaux est spécifique pour l'une ou l'autre interprétation. Le sens épistémique de *devoir* correspond à un verbe de montée, le sens déontique à un verbe de contrôle (Huot 1974:171-172). Sueur (1977ab, 1979) a proposé un tableau sémantique plus raffiné de la différence entre les sens épistémique et déontique de *pouvoir* et *devoir*.

(12) <i>devoir</i>	1	a. obligation b. nécessité c. possibilité	<i>pouvoir</i>	1	a. permission b. capacité
	2.	éventualité		2.	probabilité

Sueur (1979) cite plusieurs critères syntaxiques qui permettent de séparer formellement les sens 1 et 2 de *devoir* et *pouvoir*. Ainsi, l'interrogation et la pronominalisation sont uniquement possibles pour les sens 1.

- (13) a. Peut / doit-il venir?
b. Il le peut / doit

Tasmowski (1980:44-45) cite 14 différences syntaxiques et sémantiques entre *devoir* épistémique et déontique. Citons, parmi les critères purement formels, le fait que *devoir* épistémique est défectif et ne s'emploie pas au futur:

- (14) a. C'est une chose que vous devrez m'expliquer
 b. Il doit / ??devra pleuvoir pour sauver les récoltes

La même chose vaut pour *pouvoir* épistémique et déontique.

- (15) a. Vous pourrez m'expliquer cela
 b. À cette époque, il peut / ??pourra pleuvoir subitement

Ajoutons à cela que la construction impersonnelle se combine uniquement avec les sens épistémiques de *devoir* et *pouvoir*.

- (16) a. Il doit / peut venir / y avoir 36 personnes à cette réunion
 b. Il doit / peut s'avérer que cela est vrai

Un critère intéressant pour distinguer les deux sens de *devoir* et de *pouvoir* peut être tiré de la sélection infinitive des deux emplois. Ainsi, seul le sens épistémique est possible si le verbe *vouloir* est sélectionné.

- (17) La victime a dû / pu vouloir sortir par la fenêtre

Il sera clair qu'on ne peut réduire deux emplois verbaux qui diffèrent en ce qui concerne la sélection de leurs compléments. Ces propriétés sélectionnelles et les critères syntaxiques qui ont été proposés dans la littérature justifient amplement une solution par homonymie des sens épistémique et déontique de *pouvoir* et *devoir*. La relation entre les sens déontiques et épistémiques de *devoir* et *pouvoir* doit être située au niveau conceptuel et diachronique, et non au niveau syntaxique. Sweetser (1982) a montré que la modalité épistémique doit être envisagée comme une extension à la fois conceptuelle et diachronique de la modalité déontique en anglais et en d'autres langues. (Voir aussi Woisetschlaeger (1985:Ch. V))

4. Les aspectuels

Les aspectuels (*commencer, finir, cesser, continuer, etc.*) constituent une troisième série de verbes «ambigus». Perlmutter (1970) a distingué deux homonymes *commencer* (*begin*). Cette analyse valait également pour tous les autres aspectuels. Toutefois, les arguments avancés par Perlmutter pour justifier cette différence dépendent entièrement de sa représentation des verbes à montée comme ayant un sujet phrastique⁸. En effet, Perlmutter (1970) observe que les aspectuels peuvent être sélectionnés par des verbes à contrôle comme *essayer, forcer*, et qu'ils peuvent être utilisés à l'impératif. Dans tous ces cas, un sujet agentif est requis pour ces verbes, ce qui est incompatible avec l'hypothèse d'un sujet phrastique. Si l'on accepte une représentation des verbes à montée comme dans (2), les arguments pour un verbe de contrôle au sujet agentif tombent, car l'agentivité du sujet est déterminée par l'infinitif sélectionné. L'analyse de Lamiroy (1987) souligne en fait l'unité des verbes aspectuels en montrant que ces verbes imposent une restriction sémantique aux infinitifs sélectionnés dans tous leurs emplois. Les verbes aspectuels n'acceptent pas les verbes d'état, à moins que ce verbe d'état soit interprété de façon séquentielle (Lamiroy 1987).

- (18) a.* Maurice commence à avoir une maison
 b. Depuis l'augmentation des salaires, les ouvriers commencent à avoir des maisons
- (19) a.* Cette grammaire commence à convenir aux élèves
 b. Dans ses éditions successives, cette grammaire commence à convenir de mieux en mieux aux élèves
- (20) a.* Il commence à y avoir une maison sur cette colline
 b. Il commence à y avoir des maisons sur cette colline

Lamiroy (1987) montre que la sérialisation ou la lecture séquentielle, qui peut être induite par des facteurs divers comme le pluriel du sujet ou des adverbes, rend acceptables les constructions d'un verbe aspectuel avec l'infinitif d'un verbe d'état. Les phrases citées illustrent le fait que ce phénomène se manifeste pour tout type de sujet. Les restrictions de sélection sur le complément phrastique sélectionné par les aspectuels sont donc les mêmes dans les trois cas. Par conséquent, on peut

8. Le premier argument de Perlmutter est basé sur les nominalisations agentives de *begin*, et ne peut être appliqué au français. Voir aussi Newmeyer (1975), Fischer & Marshall (1969).

conclure qu'il s'agit du même verbe de montée. Notons qu'il y a encore un autre restriction sémantique qui s'applique à la combinaison des aspectuels et des constructions infinitives: les aspectuels ne se combinent jamais avec des infinitifs au passé.

- (21) a. * Arsène commence/ finit/ cesse d'avoir travaillé
 b. * Il a commencé/ fini/ cessé d'avoir plu/ neigé

L'observation que les aspectuels ne sélectionnent pas normalement des verbes d'état mène Lamiroy (1987) à rapprocher les aspectuels des verbes à contrôle, parce que les deux types de verbes sélectionnent préférentiellement des verbes d'action. Sous-jacente à ce rapprochement est l'hypothèse que les verbes à contrôle imposent non seulement des restrictions de sélection de type animé (des agents) aux compléments contrôleurs mais qu'ils sélectionnent aussi des verbes agentifs, tandis que les verbes à montée admettent tout type de sujet et tout type de construction infinitive. Cette hypothèse peut être aisément falsifiée en ce qui concerne la sélection infinitive. Tout d'abord, il y a bel et bien des verbes à contrôle qui sélectionnent des verbes d'état. Au § 2, nous avons montré que des verbes comme *avoir l'air*, *passer pour* sont des verbes à contrôle. Pourtant, ces verbes se combinent parfaitement avec des verbes d'état.

- (22) a. Nicophore a l'air de savoir de quoi il s'agit
 b. Archibald passe pour être égoïste

Il y a même des verbes à contrôleur objet qui prennent des verbes d'état.

- (23) Antoine en voulait/ gardait rancune/ pardonnait à Amedée d'être si célèbre

Au § 2, nous avons également montré que tous les verbes de montée imposent des restrictions de sélection à leur complément infinitif, à l'exception peut-être de *devoir*, *pouvoir* épistémiques et *aller* futur proche. Il semble donc que les verbes aspectuels ne peuvent pas être rapprochés des verbes à contrôle pour la simple raison qu'ils manifestent des restrictions de sélection sur la construction infinitive. Seule la présence ou l'absence de restrictions sémantiques sur le sujet des verbes à complémentation infinitive permet d'établir la différence entre montée et contrôle de façon non ambiguë. Vus sous cet angle, les verbes aspectuels sont pleinement des verbes à montée.

5. Promettre et menacer

Les verbes *promettre* et *menacer* manifestent également un double emploi comme verbes à montée et verbes à contrôle. Ruwet (1972) a montré que l'emploi de ces verbes comme verbes à montée ne permet pas l'apparition d'un complément d'objet indirect, et que, inversement, l'apparition d'un complément d'objet indirect rend impossible l'interprétation comme verbe de montée.

- (24) a. La situation menace (* Mitterrac) de devenir intolérable
 b. Ce projet promet (* à Nicolas) d'améliorer l'échange d'étudiants
- (25) a. Les terroristes menacent (Mitterrac) de tout casser
 b. Ce garçon promet (à Nicolas) de devenir un grand musicien

Ces observations suggèrent qu'il est nécessaire de distinguer deux verbes *promettre* et *menacer*: un verbe de contrôle à trois arguments qui sélectionne un sujet de type animé, et un verbe de montée à sujet vide. Toutefois, malgré ces observations, Rouveret & Vergnaud (1980:147-148n.39) et Zubizarreta (1983:205) notent que les emplois à montée de ces verbes présentent des caractéristiques propres aux verbes à contrôle. Ainsi, à la différence de *sembler*, l'emploi à montée de *promettre* et *menacer* est incompatible avec certaines constructions et certains verbes impersonnels⁹.

- (26) a. Il semble venir 36 personnes à cette réunion/ s'avérer que cela est vrai
 b.* Il promet/ menace de venir 36 personnes à cette réunion
 c.* Il promet/ menace de s'avérer que cela est vrai

Par contre, les verbes météorologiques sont acceptables dans tous les cas.

9. Rouveret & Vergnaud (1980) donnent encore un argument qui est basé sur la différence de portée de personne dans les phrases suivantes:

- a. Personne ne menace de venir.
 b. Personne ne semble être venu.

Toutefois, nous avons en vain cherché un locuteur du français qui accepte la phrase (a) avec un sens de montée. Notez que les locuteurs que nous avons consultés acceptaient sans problèmes la phrase suivante:

- c. Rien ne menace de nous arriver.

Nous ne proposons aucune explication pour ce phénomène qui semble être propre aux verbes à montée *promettre* et *menacer*. Le verbe de contrôle correspondant ne manifeste pas cette restriction. Zubizarreta (1983) détecte une différence entre les phrases suivantes:

- d. Un interprète chacun semble avoir été assigné aux diplomates.
 e. * Un interprète chacun menace d'être assigné aux diplomates.

Ces deux phrases ont été refusées catégoriquement par l'ensemble des locuteurs que nous avons consultés. Il semble que les phrases citées ne peuvent servir à réduire les emplois des verbes en question à un seul verbe.

- (27) Il semble/ menace/ promet de pleuvoir/ neiger

Pour Rouveret & Vergnaud (1980), le verbe impersonnel *y avoir* est également acceptable comme complément du verbe de montée *menacer*. Toutefois, les locuteurs que nous avons consultés trouvaient que si la phrase avec *promettre* est bonne, la phrase correspondante avec *menacer* est franchement inacceptable.

- (28) a. Il promet/ *menace d'y avoir du monde à cette manifestation
b. Il promet/ *menace d'y avoir du bruit ce soir

Pour Rouveret & Vergnaud (1980), le verbe *menacer* ne sélectionnerait que les constructions impersonnelles comme les verbes météorologiques et des verbes comme *y avoir*, qui peuvent avoir des sujets non exprimés contrôlés. Cette propriété peut être vérifiée par la présence des verbes en question dans des constructions infinitives prépositionnelles du type suivant (Kayne & Pollock 1978:513):

- (29) a. Dans ce pays, il neige rarement sans pleuvoir
b.* Il neige rarement sans falloir/s'avérer/ sembler pleuvoir

Il nous semble pourtant que cette construction est inacceptable pour *y avoir*.

- (30) a. * Il neige rarement sans y avoir de la pluie

Certains verbes impersonnels qui sont bel et bien sélectionnés par les verbes à montée *promettre* et *menacer*, n'entrent pas dans la construction où leur sujet devrait être contrôlé.

- (31) a.* Il neige rarement sans en résulter de la pluie
b. Il promet/ menace de résulter quelque chose de cette réunion

Il semble donc que les données empiriques contredisent le parallélisme entre verbes à sujet contrôlé et la possibilité d'une interprétation de montée avancé par Rouveret & Vergnaud (1980). Rouveret & Vergnaud (1980) et Zubizarreta (1983) lient ces différences entre *sembler* d'une part et *menacer*, *promettre* d'autre part à la présence de restrictions sémantiques sur le sujet des verbes en question, et ils proposent de les traiter comme des verbes à contrôle d'un type particulier. Rouveret & Vergnaud (1980) réduisent les emplois de montée et de contrôle de *menacer* à un seul verbe de contrôle qui est sous-catégorisé pour [NP S'], et où la structure de montée est

dérivée par des mécanismes interprétatifs. Zubizarreta (1983:207) prête à ces verbes la propriété lexicale d'assigner au sujet soit un rôle thématique d'argument, soit un rôle thématique d'adjoint. Le rôle thématique d'argument entraîne l'interprétation de contrôle, le rôle thématique d'adjoint celle de montée. Aucune de ces solutions ne nous paraît convaincante. Tout d'abord, ni Rouveret & Vergnaud (1980) ni Zubizarreta (1983) n'offrent une explication pour le fait que la construction de contrôle sélectionne trois arguments et la construction de montée deux arguments. Ensuite, les verbes *promettre* et *menacer* sont défectifs dans leur emploi comme verbe de montée: ils ne peuvent être mis au passé, au futur simple ou à l'infinitif.

- (32) a. * Il a promis / menacé de pleuvoir
 b. * Il promettra / menacera de pleuvoir
 c. * Ce rocher semble promettre / menacer de tomber

Nous voyons mal comment des règles interprétatives peuvent être limitées à des manifestations morpho-syntaxiques particulières d'un verbe. Dans l'analyse de Zubizarreta (1983), il n'est pas clair comment l'application des règles interprétatives qui dérivent la montée peut être restreinte à certains temps du verbe. En plus, le fait que le changement du rôle thématique s'accompagne d'une restriction morpho-syntaxique reste sans explication. Finalement, les deux emplois de ces verbes diffèrent sensiblement en ce qui concerne la sélection infinitive. En tant que verbe de contrôle, *promettre* peut sélectionner un infinitif passif et *pouvoir*.

- (33) a. Le médecin lui a promis d'être opéré bientôt
 b. Le médecin lui a promis de pouvoir quitter l'hôpital

Le verbe de contrôle *menacer* peut être construit avec un infinitif passif, *pouvoir* accompagné de la négation et *devoir* (Rooryck 1987)¹⁰.

- (34) a. Le juge a menacé Gilles d'être torturé
 b. Le juge a menacé Gilles de devoir subir la torture
 c. Etienne a menacé Charles de ne pouvoir participer à la réunion

Par contre, les verbes à montée *promettre*, *menacer* ne sélectionnent pas les verbes que nous venons de mentionner¹¹.

10. La sélection de l'infinitif passif et de *pouvoir*, *devoir* déontiques entraîne un déplacement de la relation de contrôle du sujet vers l'objet pour ces verbes. Pour une description et une explication des propriétés de contrôle variables de ces verbes, voir Rooryck (1987).

11. Zubizarreta (1983:230n.14) accepte les phrases suivantes:
 Ces vêtements menacent/ promettent d'être lavés fréquemment.

- (35) a. * Cette situation menace/promet d'être suivie de près
 b. * Cette situation promet de pouvoir se résoudre
 c. * Cette situation menace de devoir empirer/ ne pouvoir se résoudre

Dans la solution de Zubizarreta (1983), il faudrait donc accepter que la sélection infinitive d'un seul et même verbe varie en fonction du rôle thématique attribué. L'analyse de Zubizarreta (1983) vise donc à simplifier le lexique en introduisant des règles interprétatives à partir de la variation du rôle thématique. Toutefois, il semble que ces règles interprétatives ne sont pas justifiées indépendamment (elles ne s'appliquent qu'à *promettre* et *menacer*), et qu'elles sont limitées par des conditions morpho-syntaxiques et sélectionnelles qui peuvent difficilement être prédites à partir d'une composante interprétative. Ce type de conditions semble plutôt relever du domaine de la structure lexicale. Il paraît donc à la fois plus prudent et plus simple de séparer les deux emplois, montée et contrôle, de *promettre* et *menacer*, pour essayer d'expliquer les restrictions notées autrement. Nous avons déjà noté que presque tous les verbes à montée imposent des restrictions aux infinitifs avec lesquels ils se combinent. Comme le montrent les exemples cités ci-dessus, les restrictions sémantiques sur les verbes à montée *promettre* et *menacer* sont très sévères. Ces verbes manifestent toutefois encore d'autres restrictions sur le complément infinitif qu'ils sélectionnent. Comme le suggère déjà (28), il semble y avoir une différence sur ce point entre *promettre* et *menacer*. Tout comme les verbes de perception (*voir*, *entendre*, *sentir* (cfr Rooryck 1988a), *menacer* ne sélectionne pas de verbes d'état, que le sujet soit Thème (36a), contrôleur ou Patient d'état (36b) et (36c). Notons que cette restriction ne vaut pas pour *risquer*, qui est pourtant un verbe de montée du même sémantisme (l'imminence).

- (36) a. Les pertes de cette société *menacent/ risquent d'équivaloir aux gains
 b. Théodore *menace/ risque de savoir/ voir ce que Louise fait
 c. Ce livre *menace/ risque de ne pas convenir aux enfants

On pourrait attribuer cette impossibilité, comme le suggèrent Rouveret & Vergnaud (1980) et Zubizarreta (1983), à la présence d'un rôle thématique agentif sur le sujet du verbe de contrôle *menacer*. Toutefois, ce rôle thématique agentif ne serait pas

Ruwet (1983a) admet:

La préface (de ce livre) menace de ne jamais en être publiée.

Les locuteurs que nous avons consultés ont été unanimes pour rejeter ce type de phrases.

stable car il réunirait alors les rôles de Patient de changement et d'Agent qui doivent de toute évidence¹² être distingués.

- (37) a. Les terroristes menacent de tout casser
 b. Ce rocher menace de tomber sur la maison

En plus, comment faut-il expliquer la sélection des verbes météorologiques? La variation du rôle thématique attribué au sujet est une propriété des verbes à montée... Ces problèmes peuvent être résolus si l'on accepte que les restrictions de sélection que le verbe de montée *menacer* impose à son complément correspondent à une version stricte de ce que Lamiroy (1987) appelle la «contrainte stative»¹³. Les exemples (36) montrent que le verbe de montée *menacer* ne se combine pas avec les verbes qui expriment l'état. Cette «contrainte stative» permet également de comprendre l'exclusion de *pouvoir* et *devoir*, qui peuvent être qualifiés de verbes d'état. La combinaison de *menacer* avec des verbes météorologiques comme *pleuvoir*, *neiger*, qui ne sont certainement pas des verbes d'état, s'explique aisément¹⁴. Les restrictions qui concernent les constructions impersonnelles peuvent également être expliquées par cette contrainte. En effet, les verbes *s'avérer*, *sembler* sont des verbes d'état (cf. (26c)). Les constructions impersonnelles et passives des verbes agentifs ne peuvent être assimilées sans plus aux verbes d'état, car on ne peut dire que ces constructions ont des caractéristiques statives. Pour le passif, ce serait nier l'opposition entre passifs à caractéristiques agentives (38a) et statives (38b), qui sont tous les deux exclus pour *menacer*.

- (38) a. * Cette situation menace d'être suivie de près
 b. * Ce démagogue menace d'être connu bientôt

12. On peut dire qu'un verbe comme *tomber*, *s'évanouir* possède un rôle thématique de Patient de changement sur le sujet. Ce rôle peut être distingué des Agents au sens plein du terme, car les verbes qui possèdent un sujet Agent peuvent sélectionner des adverbess d'attitude comme *courageusement*, *prudemment* etc. Un second critère pour définir formellement les verbes agentifs est la possibilité de se combiner avec la construction *Pourquoi ne pas Vinf* (Melis (1983).

a. Isidore a prudemment/ courageusement mangé ce dîner infecte.

b. * Isidore est prudemment/ courageusement tombé.

c. Pourquoi ne pas manger/ jouer/ *savoir/ *tomber?

Les verbes agentifs à sujet -Animé ne sont pas révélés par ce critère.

13. Nous ne parlerons pas ici des restrictions qui font que le verbe de montée *menacer* ne se combine qu'avec des infinitifs à sens négatif, et *promettre*, avec des constructions infinitives à sens positif.

a. Cette maison menace de s'effondrer/devenir *belle/ laide.

b. Cette maison promet de *s'effondrer/ devenir belle//laide.

14. Il y a pourtant une exception à cette «contrainte stative». Des verbes comme *faire mauvais/ orageux*, qui doivent être caractérisés comme des verbes d'état, peuvent se combiner avec *menacer*. Cette exception peut être expliquée à un niveau pragmatique: le temps étant une donnée omniprésente, l'ensemble de la construction est interprété comme impliquant un changement d'état.

En plus, l'impersonnel ne peut être défini comme une construction stative, car cette construction permet les aspectuels du type *commencer*, *être en train de*.

(39) Il commence à venir plusieurs personnes

Toutefois, si l'on accepte que, contrairement à la construction active, les caractéristiques agentives de certains passifs et de l'impersonnel sont du type «contrôleur d'état», l'impossibilité de combiner ces constructions avec *menacer* peut être reliée à l'exclusion des verbes à sujet contrôleur d'état (36b). La contrainte stative s'étend donc simplement jusqu'aux constructions à contrôleur d'état pour *menacer*. Au vu de (28), la «contrainte stative» ne s'applique pas au verbe de montée *promettre*. En plus, ce verbe semble se combiner avec des infinitifs dont le sujet est Thème ou Patient d'état.

- (40) a. Les gains promettent d'équivaloir aux pertes
 b. Cette réunion promet d'être intéressante
 c. Ce livre promet de plaire beaucoup aux enfants

À ce point de la discussion, il convient de nuancer l'impossibilité de combiner l'infinitif passif avec le verbe de montée *promettre*. Les verbes dont le passif peut être interprété comme un verbe d'état peuvent être combinés avec la construction de montée. Comparez les phrases suivantes:

- (41) a. Le chemin de fer promet d'être achevé bientôt
 b.* Le chemin de fer promet d'être achevé bientôt par ces ouvriers
 c.?? Les semelles promettent d'en être bientôt réparées (= Ruwet (1983:29n31))
- (42) a. Ce général promet d'être élu/ connu bientôt
 b.* Ce général promet d'être décoré/ félicité/ mis au courant bientôt.

Contrairement à *menacer*, le verbe de montée *promettre* ne se combine pas avec des verbes agentifs¹⁵. Cette construction est toujours interprétée comme une construction de contrôle.

- (43) a. Les terroristes menacent de tout casser. (risque/ menace)
 b. Ce musicien promet de jouer/ se produire bientôt dans les plus grandes salles. (*il y a des chances/ promesse)

15. Pour une définition formelle des verbes agentifs, voir la note [12].

Il n'est donc pas licite de comparer (26a) et (26b), comme le font Rouveret & Vergnaud (1980). Pour *promettre*, l'impossibilité de (26b) tient à l'inacceptabilité de la combinaison de ce verbe de montée avec des verbes agentifs. En effet, la construction personnelle de (26b) ne peut avoir que l'interprétation de contrôle.

(44) 36 personnes promettent de venir. (*il y a des chances/ promesse)

Par contre, pour *menacer*, l'impossibilité de (26b) peut être attribuée à la «contrainte stative» qui s'applique aussi au contrôleur d'état de la construction impersonnelle. La construction personnelle reste ambiguë.

(45) 36 personnes menacent de venir. (risque/menace)

Pour *promettre*, tout comme pour *menacer*, les verbes dont le sujet est contrôleur d'état sont exclus.

(46) a. * Adolphe promet de savoir/ voir de quoi il s'agit

Les verbes météorologiques et les verbes impersonnels qui indiquent le changement d'état peuvent être insérés dans la construction de montée de *promettre*.

(47) a. Il promet de pleuvoir/ neiger/ faire beau/ faire froid
b. Il promet de résulter quelque chose de cette réunion

Si ces observations sont correctes, est-il possible d'unifier ces différentes restrictions? Il nous semble que la restriction générale qui affecte la combinaison du verbe de montée *promettre* avec des constructions infinitives concerne les caractéristiques agentives de celles-ci. Les verbes agentifs et les constructions (impersonnelle/ passive) qui en résultent, ainsi que les verbes qui ont un sujet contrôleur d'état sont exclus. Si l'on accepte une hiérarchie entre l'agentivité et le contrôle d'état dans ce sens que l'agentivité implique le contrôle d'état, les restrictions citées ci-dessus peuvent être attribuées à une contrainte générale du verbe de montée *promettre*: ce verbe ne sélectionne pas les constructions infinitives qui impliquent le contrôle de l'activité ou de la qualité qu'elles expriment. L'exclusion des verbes modaux *devoir* et *pouvoir* n'est plus étrange dans ce contexte: les sens déontiques (cf. (9) de ces verbes modifient justement ces propriétés de contrôle de l'action. Si le complément du verbe de montée *promettre* ne possède pas la caractéristique de contrôle de l'action, il est normal que les verbes modifiant cette caractéristique ne se combinent pas avec ce verbe de montée. Nous avons vu pour *menacer* que la «contrainte stative» s'étend jusqu'aux verbes et aux constructions à contrôleur d'état. À l'exception de ces derniers verbes et

constructions, les restrictions de sélection des verbes à montée *promettre* et *menacer* sont donc diamétralement opposées. Nous pouvons donc conclure qu'il faut distinguer deux homonymes pour les verbes *promettre* et *menacer*. Ces homonymes ont chacune des propriétés de sélection différentes, tant au niveau de la sélection des compléments qu'au niveau des restrictions de sélection de ces compléments.

6. Conclusion

Dans cet article, nous avons essayé de montrer qu'il n'y a pas de verbes à montée ou de contrôle «ambigus», si l'on accepte que le critère pertinent pour distinguer entre verbes à montée et verbes à contrôle est la présence ou non de restrictions de sélection sur le sujet du verbe. Dans tous les cas, le critère de la sélection infinitive permet de prouver le caractère unique ou homonymique du verbe en question. De ce point de vue, les aspectuels peuvent être considérés comme une classe de verbes homogènes. Par contre, les emplois épistémiques de *pouvoir* et *devoir* et les constructions de *promettre* et *menacer* qui expriment l'imminence doivent être analysés comme des verbes différents de leurs homonymes qui dénotent respectivement la modalité déontique et le transfert. Le lien qui unit ces verbes peut uniquement être cherché au niveau diachronique¹⁶.

Johan Rooryck
The Pennsylvania State University

16. Sans approfondir cette question, on peut accepter que, dans les deux cas, ces emplois de montée se sont développés sémantiquement comme des métonymies verbales. Pour les verbes épistémiques (cfr 9), on peut observer que la probabilité fait partie de l'obligation (*devoir*), et l'éventualité est présupposée par la possibilité (*pouvoir*) (cf. Sweetser 1982; Woisetschlaeger (1985). Les verbes à contrôle *promettre* et *menacer* peuvent être décrits au niveau sémantique comme des verbes qui expriment un transfert futur possible du sujet à l'objet (Rooryck 1987). C'est ce sens de «futur possible» (imminence) qui semble avoir été retenu dans l'emploi comme verbe de montée.

Références

- CHIERCHIA, Gennaro (1984) *Topics in the Syntax and Semantics of Infinitives and Gerunds*, Ph. D. dissertation, University of Amherst: GLSA.
- CHOMSKY, Noam (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht: Foris.
- CHOMSKY, Noam (1986) *Barriers*, Cambridge Mass.: The MIT Press.
- FISCHER, Susan & Bruce Marshall (1969) *The examination and abandonment of the theory of begin of D. Perlmutter*, MIT, ms.
- HUOT, Hélène (1974) *Le verbe devoir: étude synchronique et diachronique*, Paris: Klincksieck.
- KAYNE, Richard & Jean-Yves Pollock (1978) «Stylistic Inversion, Successive Cyclicity and Move NP in French», *Linguistic Inquiry* 9, 4: 595-621.
- LAMIROY, Béatrice (1987) «The complementation of aspectual verbs in French», *Language* 63, 2, pp.278-298.
- MELIS, Ludo (1983) *Les circonstants et la phrase*, Leuven: Universitaire pers.
- NEWMAYER, Frederick (1975) *English Aspectual Verbs*, The Hague: Mouton
- PERLMUTTER, David (1970) «The two verbs begin» dans Roderick Jacobs & Peter Rosenbaum, *Readings in English Transformational Grammar*, 107-120, Waltham MA: Ginn.
- POSTAL, Paul (1974) *On Raising*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- ROORYCK, Johan (1987) *Les verbes de contrôle: une analyse de l'interprétation du sujet non exprimé des constructions infinitives en français*, Thèse de doctorat, K.U.Leuven.
- ROORYCK, Johan (1988a) French causatives and the Dative problem. Preprint nr 115, Department of Linguistics K.U.Leuven.
- ROORYCK, Johan (1988b) Montée et contrôle: une nouvelle analyse. (ms.)
- ROSENBAUM, Peter (1967) *The Grammar of English Predicate Complement Constructions*, Cambridge MA: The MIT Press.

- ROUVERET, Alain & J.-R. Vergnaud (1980) «Specifying reference to the subject: French causatives and conditions on representations», *Linguistic Inquiry* 11: 97-202.
- RUWET, Nicolas (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris: Le Seuil.
- RUWET, Nicolas (1983a) «Montée et contrôle: une question à revoir?», *Revue Romane, (numéro spécial)* 24: 17-37.
- RUWET, Nicolas (1983b) «Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation en syntaxe générative», *Revue québécoise de linguistique* 13, 1: 9-146.
- SUEUR, Jean-Pierre (1977a) «Quantifieurs et modalités», *Langages* 48: 84-99.
- SUEUR, Jean-Pierre (1977b) «À propos des restrictions de sélection: les infinitifs *devoir* et *pouvoir*», *Lingvisticae Investigationes*, 8, 2: 375-410.
- SUEUR, Jean-Pierre (1979) «Analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir*», *Le français moderne*, 47, 2: 97-119.
- SWEETSER, Eve (1982) «Root and epistemic modals: causality in two worlds», *Berkeley Linguistics Society* 484-507.
- TASMOWSKI, Liliane (1980) «Un devoir opérateur», *Travaux de linguistique* 7, 43-58.
- WOISETSCHLAEGER, Erich (1985) *A semantic theory of the English auxiliary system*, N.Y. Garland
- ZUBIZARRETA, Maria-Luisa (1983) «On the notion of 'adjunct subject' and a class of raising predicates», *MIT Working Papers in Linguistics* 5:195-232.